

Des mécaniciens sahraouis participent à des activités de renforcement de l'autosuffisance à Rabouni, Algérie.



**Algérie**

**Jamahiriya arabe libyenne**

**Maroc**

**Mauritanie**

*Sahara occidental*

**Tunisie**

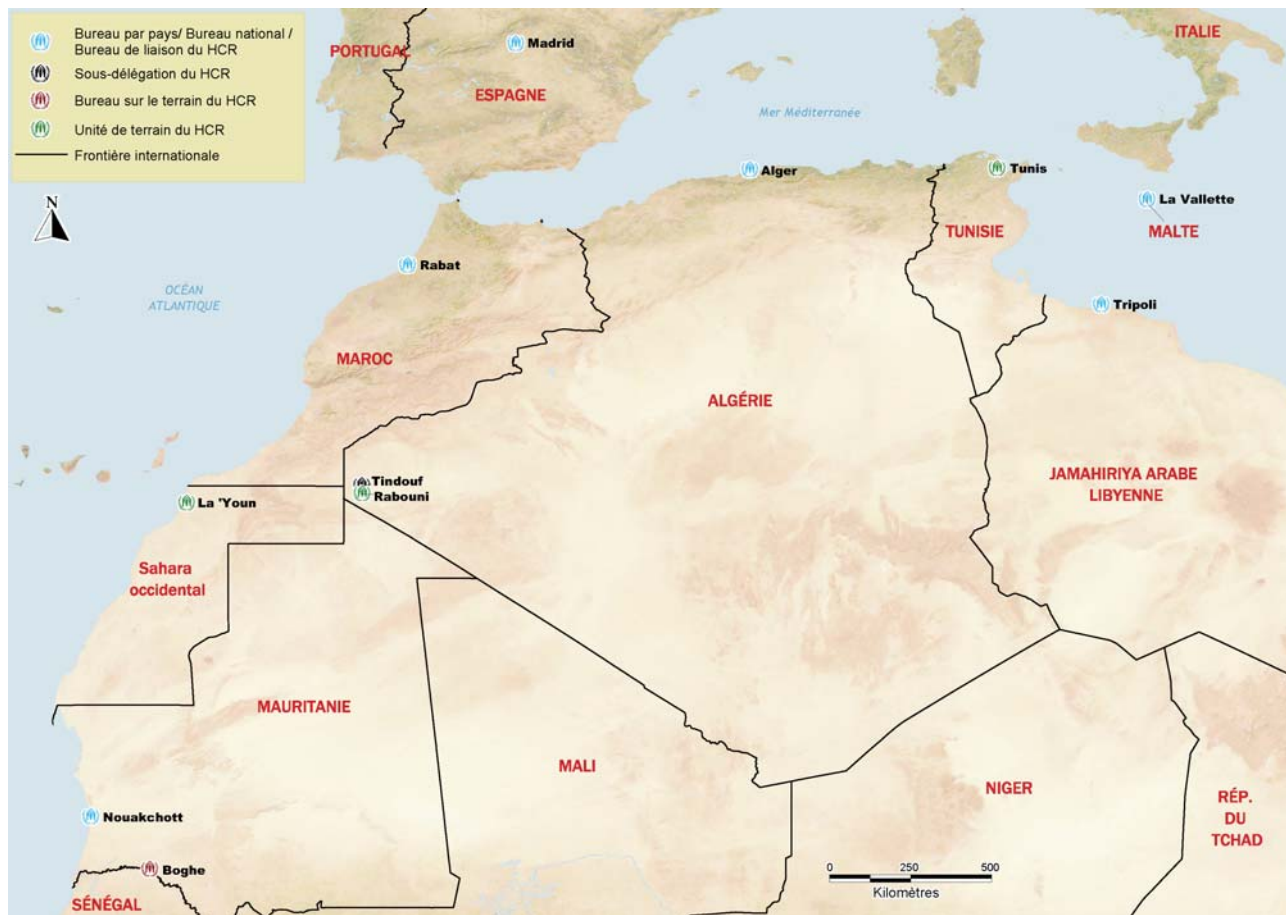


# Afrique du Nord



## | FAITS MARQUANTS |

- En dépit de progrès dans la mise en place de systèmes de détermination du statut de réfugié et dans le renforcement de la coopération avec les autorités nationales, le dialogue sur l'asile et la protection des réfugiés en Afrique du Nord est demeuré limité.
- La plupart des pays de la région n'ont pas de législation ni de procédures en matière d'asile et laissent au HCR le soin de déterminer le statut des réfugiés en vertu de son mandat. Du fait de leur statut juridique précaire, les réfugiés et demandeurs d'asile sont vulnérables : ils n'ont pas de possibilité de trouver des moyens d'existence, ni des solutions durables, notamment en ce qui concerne le droit au travail ou l'obtention d'un permis de séjour. Les personnes originaires d'Afrique sub-saharienne sont parfois confrontées à des attitudes xénophobes et ont des difficultés à jouir de leurs droits fondamentaux.
- Afin de relever les défis posés par la détention, l'expulsion et le refoulement de personnes relevant de sa compétence, le HCR a mis en place des réseaux d'avocats et de contacts informels dans les postes de police où ces personnes sont retenues. Il a également aidé les ONG, les juges et les associations de la société civile à se doter de capacités pour traiter les problèmes de protection.
- Dans la Jamahiriya arabe libyenne, la réaction très dure des pouvoirs publics à l'encontre des personnes qui entraient illégalement sur le territoire a été aggravée par une tendance croissante à interdire la réadmission des personnes qui avaient quitté illégalement le pays mais dont les bateaux avaient été interceptés en mer. On estime à plus d'un millier le nombre de personnes qui ont été « repoussées » vers la Jamahiriya arabe libyenne par les autorités italiennes.
- Quelques progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'accès aux centres de détention ; il est néanmoins difficile de coopérer avec les autorités sur des questions de protection en raison de l'absence d'accord officiel entre le Gouvernement libyen et le HCR.
- Au Maroc, le HCR a forgé des partenariats importants et aidé à renforcer la capacité des juges et des avocats à traiter les questions d'asile. En 2009, un document important sur le futur cadre législatif et institutionnel régissant les affaires d'asile et de réfugiés a été publié par le Conseil consultatif des droits de l'homme, qui avait organisé un séminaire sur ce sujet avec la participation de juristes, du personnel du HCR et de représentants du Gouvernement.
- Dans les camps de Tindouf (Algérie), l'opération prolongée en faveur des réfugiés sahraouis a été orientée principalement sur les secteurs de la santé, de l'éducation, de l'eau et de la formation professionnelle, comme au cours des années précédentes.



## | Environnement opérationnel |

Les cinq pays de la sous-région Afrique du Nord ont ratifié une convention internationale ou régionale sur les réfugiés.

Cependant, à l'exception de la Mauritanie, aucun pays de l'Union du Maghreb arabe n'a encore élaboré de législation nationale sur les réfugiés ou de procédures d'asile conformes aux normes internationales. Le renforcement des capacités des institutions publiques compétentes et la protection des demandeurs d'asile arrivant au sein de mouvements migratoires mixtes sont donc des éléments majeurs de la stratégie du HCR en Afrique du Nord.

## | Réalisations et impact |

En 2009, le HCR s'est efforcé de protéger et d'aider un grand nombre de réfugiés et d'autres personnes relevant de sa compétence à travers la sous-région. Les activités que le Haut Commissariat mène aujourd'hui en faveur des réfugiés urbains en Afrique du Nord s'appuient sur les résultats obtenus au cours des dernières années. Comme les effectifs de protection ont été renforcés dans la région, les demandes d'asile en attente ont été liquidées et des procédures crédibles de détermination du statut de réfugié sont en place dans tous les bureaux.

Au Maroc et dans la Jamahiriya arabe libyenne, les partenariats noués avec certaines ONG nationales ont joué un rôle-clé dans l'élargissement de l'espace de protection. Le développement des programmes de formation aux procédures d'asile et au droit international des réfugiés, organisés à l'intention des autorités nationales et locales, ont contribué au renforcement des capacités locales dans ce domaine.

## | Contraintes |

Les importants mouvements migratoires mixtes qui traversaient l'Afrique du Nord ont fortement sollicité les structures nationales de gestion des migrations et compliqué les efforts déployés par le HCR pour protéger et aider les réfugiés et les autres personnes relevant de sa compétence dans la région. L'absence de stratégies nationales ou régionales pour traiter les migrations mixtes, la faiblesse ou l'inexistence des cadres juridiques et des structures d'asile, et les préoccupations sécuritaires ont entravé la mise en place de régimes d'asile réactifs.

Faute de solution politique au problème du Sahara occidental, les possibilités de trouver des solutions durables pour les réfugiés sahraouis accueillis dans les camps de Tindouf sont demeurées bien lointaines. Des relations de coopération ont été nouées avec les autorités nationales dans tous les pays mais les questions d'asile et de réfugiés ont été jugées secondaires par la plupart des gouvernements de la région.

## | Opérations |

Les opérations du HCR en **Algérie** et en **Mauritanie** sont présentées dans des chapitres distincts.

La **Jamahiriya arabe libyenne** a ratifié un certain nombre de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ainsi que la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Elle n'a en revanche pas adhéré à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ni au Protocole de 1967. Puisqu'il n'existe pas de système pour gérer les réfugiés et les autres populations en quête d'asile en Jamahiriya arabe libyenne, le HCR se charge de déterminer le statut de tous les demandeurs d'asile et vient en aide aux plus vulnérables d'entre eux.

La présence du HCR étant limitée à Tripoli, les demandeurs d'asile pris dans des mouvements migratoires mixtes et détenus dans d'autres villes n'ont souvent pas pu prendre contact avec le Haut Commissariat. En octobre 2009, il y avait à la connaissance du HCR 15 centres où des migrants étaient retenus. Grâce à son partenariat avec l'Organisation internationale pour la paix, l'assistance et les secours, une organisation locale, le HCR a pu accéder à ces centres.

Au **Maroc**, 780 réfugiés et 270 demandeurs d'asile, principalement originaires de Côte d'Ivoire, de RDC et d'Iraq, étaient inscrits sur les registres du HCR à la fin de l'année. L'Organisation a prié le Gouvernement de régulariser le statut des individus auxquels elle avait reconnu le statut de réfugié en vertu de son mandat.

Dans le cadre des efforts visant à élargir l'espace d'asile offert aux sans-papiers recherchant une protection dans les zones frontalières, le HCR et son partenaire ont organisé des séminaires et des tables rondes sur la protection des réfugiés et les migrations internationales dans la ville d'Oujda. Des avocats et des universitaires, ainsi que des représentants du système judiciaire et des forces de l'ordre y ont assisté. Cette action de renforcement des capacités a produit des résultats importants, notamment une nette diminution des refoulements de réfugiés et de demandeurs d'asile et l'arrêt des poursuites judiciaires contre les personnes entrant ou séjournant illégalement sur le territoire marocain.

À la fin de l'année 2009, la population relevant de la compétence du HCR en **Tunisie** comprenait au total quelque 128 personnes, à savoir 92 réfugiés et 36 demandeurs d'asile. La taille de la population réfugiée dans le pays n'a pas changé. Il n'y a pas eu de rapatriement librement consenti mais deux familles de neuf personnes ont été réinstallées et sept demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés. Le nombre de demandeurs d'asile a diminué de 30 pour cent, car seuls 54 nouveaux demandeurs ont pris contact avec le Haut Commissariat en 2009.

Plusieurs activités de renforcement des capacités et de sensibilisation, organisées à l'échelle nationale ou régionale par le HCR, ont touché un vaste éventail d'intervenants. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action en dix points sur la protection des réfugiés et les migrations mixtes, le HCR a organisé en juillet 2009 un second séminaire d'experts qui a réuni des participants venus du monde entier et notamment de la Jamahiriya arabe libyenne, du Maroc, de la Tunisie et du Yémen.

Plus de 9 600 personnes ont bénéficié des visites familiales destinées aux réfugiés sahraouis depuis le lancement du programme. En outre, plus de 123 000 appels téléphoniques ont été passés par les réfugiés accueillis dans les camps de Tindouf. Lors d'une visite du Haut Commissaire en Algérie et au Maroc, toutes les parties concernées ont convenu de renforcer le programme de mesures de rétablissement de la confiance, de manière à doubler le nombre de bénéficiaires, qui atteindrait alors 4 000 par an.

## Informations financières

Les budgets annuels établis pour les pays d'Afrique du Nord ont en général été plus élevés qu'en 2008. Dans tous les pays de la région, des dépenses étaient prévues au titre de programmes supplémentaires, portant sur l'amélioration de la protection des réfugiés au sein de mouvements migratoires plus larges, les mesures de rétablissement de la confiance au Sahara occidental et le rapatriement des Mauritaniens réfugiés au Sénégal et au Mali.



## Budget et dépenses pour l'Afrique du Nord (dollars E.-U.)

Pays	Budget final			Dépenses		
	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Algérie	10 637 933	292 878	<b>10 930 811</b>	9 885 942	211 154	<b>10 097 096</b>
Jamahiriya arabe libyenne	4 327 320	32 780	<b>4 360 100</b>	4 029 222	28 151	<b>4 057 372</b>
Maroc	1 523 159	381 871	<b>1 905 030</b>	1 263 330	313 975	<b>1 577 305</b>
Mauritanie	1 448 269	7 683 387	<b>9 131 656</b>	1 281 206	6 900 484	<b>8 181 690</b>
Sahara occidental	5 369	4 025 311	<b>4 030 680</b>	0	3 662 265	<b>3 662 265</b>
Tunisie	469 984	412 277	<b>882 261</b>	395 693	252 478	<b>648 171</b>
Activités régionales <sup>1</sup>	0	1 041 660	<b>1 041 660</b>	0	776 995	<b>776 995</b>
<b>Total</b>	<b>18 412 034</b>	<b>13 870 164</b>	<b>32 282 198</b>	<b>16 855 393</b>	<b>12 145 501</b>	<b>29 000 894</b>

<sup>1</sup> Inclut des activités pour la protection des réfugiés dans des mouvements migratoires plus vastes en Afrique du Nord.

Note: N'inclut pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».

Contributions volontaires pour l'Afrique du Nord (dollars E.-U.)				
Affectation	Donateur	Budget annuel	Budget supplémentaire	Total
Sous-région de l'Afrique du Nord	États-Unis d'Amérique	1 100 000		1 100 000
	Liechtenstein	95 602		95 602
	Suède	520 156		520 156
<b>Sous-total - Afrique du Nord</b>		<b>1 715 758</b>		<b>1 715 758</b>
Algérie	Autriche	239 100		239 100
	Commission européenne	1 573 677		1 573 677
	<i>Deutsche Stiftung für UNO</i> (Allemagne)	71 942		71 942
	Espagne	474 434		474 434
	<i>España con ACNUR</i> (Espagne)	80 000		80 000
	États-Unis d'Amérique	1 500 000		1 500 000
	Fonds central d'intervention d'urgence (CERF)	1 194 670		1 194 670
<b>Sous-total - Algérie</b>		<b>5 133 823</b>		<b>5 133 823</b>
Jamahiriya arabe libyenne	Commission européenne	1 310 355		1 310 355
<b>Sous-total - Jamahiriya arabe libyenne</b>		<b>1 310 355</b>		<b>1 310 355</b>
Maroc	Espagne	418 410		418 410
	Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies	12 277		12 277
	Suisse	199 572		199 572
<b>Sous-total - Maroc</b>		<b>630 259</b>		<b>630 259</b>
Mauritanie	Commission européenne	107 546	2 660 944	2 768 490
	Espagne		246 032	246 032
	États-Unis d'Amérique		1 953 000	1 953 000
	France		183 071	183 071
	Japon		934 579	934 579
	Pays-Bas	10 900		10 900
	Royaume-Uni	13 484		13 484
<b>Sous-total - Mauritanie</b>		<b>131 931</b>	<b>5 977 626</b>	<b>6 109 556</b>
Sahara occidental - Mesures de rétablissement de la confiance	Allemagne		259 415	259 415
	Croatie		6 510	6 510
	Espagne		343 935	343 935
	États-Unis d'Amérique		1 023 000	1 023 000
	France		196 203	196 203
	Italie		80 288	80 288
	Norvège		490 765	490 765
<b>Sous-total - Sahara occidental</b>			<b>2 400 115</b>	<b>2 400 115</b>
<b>Total</b>		<b>8 922 125</b>	<b>8 377 741</b>	<b>17 299 867</b>

Note: Les contributions qui apparaissent dans ce tableau n'incluent pas le prélèvement des coûts d'appui indirects opérés sur les contributions allouées aux programmes supplémentaires et la réserve pour les «activités nouvelles ou additionnelles - liées au mandat».